

Conseil municipal de Sèvremoine

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 55

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Le jeudi 27 janvier 2022 deux mille vingt-deux, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle Claire Baubry, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Aurélie Brunet, Georges Brunetière, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, , Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérviviere, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, , Christine Hamard, Didier Huchon, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, , Isabelle Maret, Benoit Martin, Jean Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Tiffany Portemann, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (6) Gaetan Barreau, Sylvie Boissinot, Claude Brel, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Virginie Neau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (6)

Absents	Délégation de vote à
Geneviève Gaillard	Bernard Delage-Damon
Marianne Guinebretière	Stéphane Gandon
Mathieu Leray	Christian Gaborit
Quentin Mayet	Philippe Bacle
Florence Poupin	Colette Landreau
Jean-Luc Tilleau	Isabelle Maret

Secrétaire de séance : Georges Brunetière

DELIB-2022-001 : Actualisation Composition de la commission extramunicipale Espace Public et Cadre de Vie de Sèvremoine

- PREND ACTE de la constitution et composition de la commission extramunicipale de Sèvremoine Espace Public et Cadre de Vie :

Commission extramunicipale Espace public et cadre de vie		
M.	BRUGEROLLE DE FRAISSINETTE	Alexandre
M.	CHIRON	Cyrille
M.	CHOUTEAU	André
Mme	GUIMBRETIERE	Sabrina
M.	MAYET	Quentin
M.	NERRIERE	Paul
Mme	STEINBACH	Claire
M.	BLOUIN	Ludovic
M.	CHATEIGNER	Julien
M.	DURAND	Hervé
M.	MAUGET	Bernard
M.	NEAU	François
M.	NEVEUR	Alain
M.	ROUSSEAU	Jean-Luc
Mme	DUC	Monique
Mme	LEROUX - VIGNERON	Marie-Dominique
Mme	DA CUNHA RADENAC	Solène

DELIB-2022- 002 : Construction d'un pôle santé – St Macaire en Mauges - Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de ruralité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
58	45	0	13

- APPROUVE le projet et le plan de financement du pôle santé de Saint Macaire en Mauges d'un montant de 1 863 891.71 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Maitrise d'œuvre	146 110.00	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2022 –	652 362.00
CT, SPS, levé topographique, faisabilité, diagnostique plomb...	37 308.80	Fonds propre de la commune	1 111 529.71
Travaux	1 609 752.91		
Options travaux	70 720.00		
TOTAL	1 863 891.71	TOTAL	1 863 891.71

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à solliciter l'aide financière d'un montant de 652 362 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) – contrat de ruralité -
- ENGAGE la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIB-2022- 003 : Construction restaurant scolaire – Tillières - Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de ruralité

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	49	0	10

- APPROUVE le projet et le plan de financement du pôle santé de Saint Macaire en Mauges d'un montant de 1 260 359.76 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en euros HT	Nature des concours financiers	Montant en euros HT
Maitrise d'œuvre	97 962.00	Etat –Dotation de Soutien à l'Investissement 2022 –	441 125.00
CT, SPS, levé topographique, faisabilité...	18 897.76	Fonds propre de la commune	819 234.76
Travaux	1 143 500.00		
TOTAL	1 260 359.76	TOTAL	1 260 359.76

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à solliciter l'aide financière d'un montant de 441 125 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) – contrat de ruralité -
- ENGAGE la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou Mme Chantal Moreau, Déléguée aux Finances et aux achats, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIB-2022-004 : Dégradations toilettes publiques - Eglise de St Germain - Prise en charge des réparations par les parents

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	61	0	0

- ACCEPTE l'accord entre la commune et les représentants légaux des mineurs responsables des dégradations.
- REPARTIT à parts égales la somme de 1 288,66 € entre les 3 familles.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

DELIB-2022- 005 : Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	57	1	1

- AVALISE ces transformations et suppression de postes dont :
 - Le passage en catégorie B du poste d'Adjoint au responsable du service Proximités et la requalification de ses missions,
 - Le changement de grade des postes de chef d'équipe proximités techniques du CTT Ouest et de coordinateur de site du restaurant scolaire de St André de la Marche pour pouvoir au remplacement des départs des agents occupant précédemment ces fonctions,

- Le changement de grade du poste d'agent d'accueil pour répondre favorablement à la demande d'intégration directe d'un agent,
 - La requalification du poste de responsable du pôle administratif de Val de Moine rattaché au services techniques, poste de catégorie B, en poste d'assistant administratif relevant de la catégorie C,
 - La suppression du grade d'agent de maîtrise principal (catégorie C) suite à la titularisation de l'agent en catégorie B.
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1^{er} février 2022.
 - IMPUTE les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

DELIB-2022-06 : Ajustement de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le CCAS de Sèvremoine

Votants	Pour	Contre	Abstentions
60	58	0	2

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du personnel de Sèvremoine vers le CCAS prévoyant la modification de l'agent concerné et l'ajustement de la quote-part de la Gestionnaire administrative santé solidarité vieillissement à 50%.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

DELIB-2022- 007 - Création d'emplois en accroissement temporaires et saisonniers pour l'année 2022

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	59	0	1

- AUTORISE Monsieur le Maire à créer ces 56 emplois non permanents pour faire face à des besoins d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité dans l'année 2022,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

DELIB-2022 - 008 : Refacturation des dépenses de personnel du budget principal aux budgets du CCAS

Votants	Pour	Contre	Abstention
57	55	0	2

- AUTORISE le remboursement par le CCAS des dépenses de personnel et de formation engagées par la commune au titre d'activités des services techniques et d'agents de service au vu d'états récapitulatifs émis par la Direction des Ressources Humaines au titre de l'année 2021,
- VALIDE le montant des frais de personnel et dépenses de formation à prendre en charge par le budget de l'EHPAD Le Clair Logis à hauteur de 37 630,88 Euros,
- VALIDE le montant des frais de personnel et dépenses de formation à prendre en charge par le budget des Résidences Autonomie à hauteur de 36 130,27 Euros,
- AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir,
- NOTE que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

DELIB-2022 - 009 : Attribution des subventions Coup d’pouce jeune 2021 - Complément

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	59	0	1

- APPROUVE l’attribution de subventions complémentaires Coup d’pouce jeune aux 2 associations culturelles nommées dans le tableau joint, pour un montant total de 60 euros

Commune déléguée	Association	Nombre de bénéficiaires nouveaux	Montant de la subvention
Montfaucon Montigné	Ecole de musique	2	40
St Macaire en Mauges	Atelier des Arts	1	20

- APPROUVE l’attribution d’une subvention complémentaire Coup d’pouce jeune d’un montant de 450 euros à l’association culturelle Théâtre et Co de la commune déléguée de Torfou

Commune déléguée	Association	Nombre de bénéficiaires total	Montant de la subvention	Subvention versée	Reste à verser
Torfou	Théâtre et Co	29	580	130	450

- APPROUVE l’attribution des subventions Coup d’pouce jeune à 1 association sportive nommée dans le tableau joint, pour un montant total de 60 euros

COMMUNE DELEGUEE	ASSOCIATIONS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION
St Macaire en Mauges	Association Sportive Pongistes Macairois (ASPM)	3	60
Total	1	3	60

DELIB-2022-010 : Vente de logements par PODELIHA – St Macaire en Mauges et St Germain sur Moine

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	59	0	1

- DONNE un avis favorable aux ventes de logements publics proposées par Podeliha sous réserve de la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur ces logements préalablement à leur vente, pour atteindre une étiquette énergétique C au minimum.

DELIB-2022-011 : Cession de terrains – St Macaire en Mauges

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	46	9	6

- VALIDE l’offre d’acquisition et d’aménagement établie par Podeliha et portant sur les terrains nus non viabilisés situés dans l’Orientation d’Aménagement et de Programmation Les Bruyères 2 à St Macaire en Mauges,
- ACCEPTE la cession des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet d’aménagement proposé comme suit :
 - emprise de l’espace vert aménagé par Podeliha, des logements locatifs publics et de l’îlot gendarmerie à l’euro symbolique ;
 - emprise destinée à la réalisation des terrains à bâtir et des voiries au prix de 7 € HT/m² soit environ 98 637 € HT pour environ 14 090 m².

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer le compromis de vente.

DELIB-2022-012 : Cession d'une friche commerciale – St Macaire en Mauges

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	47	11	2

- CEDE à Maine-et-Loire Habitat la parcelle 301 AL61 de 1 236 m², correspondant à la friche du Sitis, pour un montant de 250 000 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer le compromis de vente autorisant Maine-et-Loire Habitat à procéder aux sondages et travaux de démolition sur ce bien communal avant la signature de l'acte de vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte administratif de vente,
- VERSER à Maine-et-Loire Habitat une subvention de 20 000 € pour l'opération

DELIB-2022-013 : Cession de terrain pour la création d'une maison des assistantes maternelles – St André de la Marche

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	56	1	2

- CEDE les parcelles non viabilisées cadastrées 264 AA 702, 704 et 708, d'une surface globale de 494 m², au prix de 33 592 €, à Monsieur et Madame Gorlin, pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente,
- IMPUTE cette recette sur le budget principal.

DELIB-2022-014 : Cession de terrain pour la création d'une résidence à destination des seniors - Torfou

Votants	Pour	Contre	Abstention
57	56	0	1

- CEDE la parcelle non viabilisée cadastrée 350 AB 799 de 1 335 m², au prix de 50 000 €, à la SASU LA COLOC représentée par Madame Baron, pour la création d'une Résidence à destination des seniors,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente,
- IMPUTE cette recette sur le budget principal.

DELIB-2022-015 : Lotissement le Bordage 2ème tranche – Révision du prix de vente et cession d'un lot – La Renaudière

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	58	0	2

- APPROUVE la révision de prix pour la cession du terrain à bâtir viabilisé cadastré 258AC 201 de 613 m² au prix global de 23 748,86 € HT, avec une tva sur marge de 4 251,08 €, soit un montant global de 27 999,94 € TTC,
- APPROUVE la cession de ce terrain à M. DA SILVA,
- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente de ce lot auprès de Maîtres Simon et Poupelin, notaires, 90 rue choletaise Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine.
- IMPUTE cette recette sur le budget lotissement

DELIB-2022-016 : Cession de chemins ruraux déclassés – Le Longeron et St Germain sur Moine

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	57	1	2

- CEDE la parcelle cadastrée 179 B 902, au prix global de 103,50 €, au GFA du Carteron,
- CEDE la parcelle cadastrée 179 B 903, au prix global de 113,25 €, à M. Racaud et Mme Sicard,
- CEDE la parcelle cadastrée 285 F 962, au prix global de 192,50 €, à M. Roisne,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer les actes notariés de vente, auprès des notaires des acquéreurs,
- IMPUTE ces recettes sur le budget principal.

DELIB-2022-017 : Création de deux lieuxdits – Tillières

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	57	1	2

- CRÉE le lieudit Le Petit Genêt à Tillières, situé sur les parcelles 349 B 735 et B 941,
- CREE le lieudit Les Lauriers à Tillières, situé sur la parcelle 349 A 822,
- PRECISE les adresses : n°1 Le Petit Genêt et n°2 Les Lauriers pour les habitations concernées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire, Didier Huchon,

